



L'ingénierie foncière et immobilière au service des projets urbains

Les métiers de l'aménagement au service de la mise en oeuvre des projets urbains

Les métiers de l'aménagement au service de la mise en oeuvre des projets urbains

Pour mettre en oeuvre des projets d'aménagement et de développement, l'AFTRP propose à chaque collectivité les modalités les mieux adaptées à la mise en oeuvre du projet urbain identifié sur son territoire. A partir du diagnostic partagé sur la situation du quartier concerné, l'AFTRP définit, en concertation avec la collectivité, les éléments de programme du projet, en veillant tout au long des études et de la réalisation à l'adéquation de celui-ci, avec les conditions de concertation publique, de qualité urbaine et de faisabilité économique.

Si le développement de l'Île-de-France nécessite encore l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces, l'AFTRP s'inscrit pleinement dans la politique de renouvellement urbain, en intervenant de plus en plus dans des sites déjà urbanisés (friches industrielles, secteurs d'habitation dégradés, etc ...).

+ Une intervention qui repose sur un cadre méthodologique précis

Les audits

Ils permettent d'étudier les conditions de lancement ou de redémarrage d'une opération.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage

En fonction de l'état d'avancement des réflexions préalables, ce type d'intervention et de contrat permet d'accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, comme dans la prise de décisions.

L'étude de faisabilité du projet urbain

Il s'agit d'analyser et de mettre en cohérence les objectifs de programmation, les aspects urbanistiques, techniques, fonciers, juridiques, financiers et de commercialisation du projet.

L'AFTRP dispose de compétences internes (en urbanisme, en montage d'opération, en développement durable, en matière commerciale et juridique,...) qui sont mobilisées à cet effet. Si nécessaire, elle s'associe des prestataires extérieurs pour compléter ses savoirs-faire.

Le montage et la réalisation des opérations après mise en concurrence

Devenue aménageur par signature d'un Traité de Concession d'Aménagement (TCA) ou d'un mandat avec la collectivité, l'AFTRP accompagne la conduite des procédures d'urbanisme et la mise au point du dossier de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

L'AFTRP achète le foncier, réalise ensuite les travaux de viabilité et les espaces publics, et assure la commercialisation des charges foncières auprès des promoteurs sur la base d'un cahier des charges validé par la collectivité.

La réalisation d'équipements publics

Hors contexte spécifique d'une opération d'aménagement mais aussi dans les opérations d'aménagement, l'AFTRP intervient comme mandataire de maîtres d'ouvrage publics (Région Ile-de-France, administrations de l'Etat, Départements, Communes...) et assure à ce titre le pilotage de projets de bâtiments publics, en veillant à la régularité des procédures, au respect du programme et à

celui du coût et des délais.

Nos principales références concernent des collèges, des lycées, des bases de plein air et de loisirs et des casernes de pompiers.

